

CATEGORIE U11

NIVEAU :

3

GROUPE :

A

JOUR DE COUPE

EQUIPES DU GROUPE
BAYEUX 4
TILLY 1
PORTAISE 1
BESSIN NORD 2
DOUVRE C D N 3
THAON BRET F V M 3
TILLY 2
MAISON 1

club recevant

	<u>JOURNEE 1</u> 02/03/2019	<u>JOURNEE 2</u> 09/03/2019	<u>JOURNEE 3</u> 23/03/2019	<u>JOURNEE 4</u> 30/03/2019	<u>JOURNEE 5</u> 27/04/2019	<u>JOURNEE 6</u> 04/05/2019	<u>JOURNEE 7</u> 18/05/2019
BAYEUX 4	TILLY 1	BESSIN NORD 2	THAON BRET F V M 3	TILLY 2	BAYEUX 4	DOUVRE C D N 3	TILLY 1
TILLY 1	PORTAISE 1	BAYEUX 4	BAYEUX 4	TILLY 1	PORTAISE 1	TILLY 1	BESSIN NORD 2
PORTAISE 1	BESSIN NORD 2	DOUVRE C D N 3	TILLY 2	BAYEUX 4	DOUVRE C D N 3	PORTAISE 1	BAYEUX 4
BESSIN NORD 2	MAISON 1	MAISON 1	PORTAISE 1	MAISON 1	THAON BRET F V M 3	TILLY 2	DOUVRE C D N 3
DOUVRE C D N 3	DOUVRE C D N 3	TILLY 1	MAISON 1	PORTAISE 1	MAISON 1	BESSIN NORD 2	PORTAISE 1
THAON BRET F V M 3	THAON BRET F V M 3	THAON BRET F V M 3	BESSIN NORD 2	DOUVRE C D N 3	TILLY 1	MAISON 1	THAON BRET F V M 3
TILLY 2	TILLY 2	PORTAISE 1	DOUVRE C D N 3	BESSIN NORD 2	TILLY 2	THAON BRET F V M 3	MAISON 1
MAISON 1	MAISON 1	TILLY 2	TILLY 1	THAON BRET F V M 3	BESSIN NORD 2	BAYEUX 4	TILLY 2

JOUR DE COUPE : shoot out (1 contre 1) (2 matchs de 1x25mn), suite au premier match, les vainqueurs se rencontrent (finale vainqueur, finale vaincu)

Journée Départementale des U11,
samedi 25 mai (9h45-16h15)

En cas d'indisponibilité des terrains dans le club d'accueil prévu, le plateau se déroulera sur le site d'un des 2 autres clubs du groupe, avec l'accord de ces derniers.

Matchs de 1x16' sans mi-temps (si les 4 équipes sont présentes).

Matchs de 1x25' sans mi-temps (si 3 équipes sont présentes).

Matchs de 2x25' (si 2 équipes sont présentes).

Les plateaux non disputés ne seront pas reprogrammés

DEBUT DES RENCONTRES A 10H30

Rappel :

- Un joueur peut être **hors jeu** uniquement dans les **13 m adverses**.
- Lors d'une **sortie de but**, la remise en jeu s'effectue à **hauteur du point de pénalty (à 9m du but) face à un poteau et non pas sur la ligne des 13 m**.
- **coups francs directs ou indirect**
- Le **gardien** ne peut pas saisir le **ballon à la main** sur une **passe d'un partenaire**.
- Le **gardien** ne peut pas dégager de volée ou demi-volée après avoir saisi le ballon à la main.